

CQP Guide de véhicules terrestres motorisés à guidon

RNCP27864 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335t
Formacode(s)	15497, 42611, 42632
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	03/03/2022

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015**Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de motocyclisme (FFM)**<http://www.ffmoto.org>**FEDERATION FRANCAISE MOTOCYC · SIRET : 78444874800029**

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE LOZERIENNE DE PUBLICITE	38926724600038	Former
AGENCE LOZERIENNE DE PUBLICITE	38926724600046	Former
CFPPA ADULTES D'YSSINGEAUX	19430113100026	Former
PASCAL FINOT FORMATION	81905362000012	Former
PRO STAGE	51120222800017	Former
SARL GTR PERFORMANCE	43126547900011	Former
VILLA TOURISME MEUBLES FORMATION	84446128500018	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le guide de « VTM à guidon » assure :

- 1 – le choix et la préparation d'un site, espace ou itinéraire de pratique répondant aux besoins technique, récréatif, environnemental et sécuritaire des pratiquants, en fonction du type de véhicule terrestre motorisé (VTM) utilisé
- 2 – l'accueil des publics et l'organisation de leur accès sur le site
- 3 – l'accompagnement des pratiquants dans la réalisation de leur activité en respectant les principes de sécurité et la réglementation en vigueur et en fonction du type de véhicule terrestre motorisé utilisé

- 4 – l'intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure
- 5 – la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Sélectionner un itinéraire adapté au regard des attentes, du niveau, des capacités physiques, de l'expérience du public accueilli et du type de VTM utilisé
- Organiser un plan d'intervention des secours pour chaque itinéraire utilisé
- Adapter l'itinéraire au regard de la valorisation du patrimoine naturel et historique
- Préparer la logistique nécessaire
- Avant le départ vérifier les conditions sécuritaires de mise en route de l'activité (météorologique, sécurité sur les itinéraires, ...)
- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public pour vérifier la faisabilité du projet (adéquation des attentes, du niveau au projet)
- Assurer le lancement de l'activité
- Transmettre les informations et les gestes utiles au bon déroulement de l'activité (sécurité, réglementation, techniques, vie collective, ...)
- Vérifier le niveau de conduite des pratiquants par la prise en main du VTM utilisé en fonction des caractéristiques de l'itinéraire envisagé
- Guider l'activité sur l'itinéraire préparé
- Animer le groupe pendant l'activité en développant l'éthique et les valeurs de l'activité
- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Prendre en charge de l'entretien du matériel roulant et non roulant
- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité :

Le guide de véhicules terrestres motorisés à guidon exerce son activité principalement au sein de structures du secteur marchand (SA, SARL, EURL, entreprises unipersonnelles, ...), et parfois dans des associations.

Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages, circuits,...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type emplois accessibles :

Enseignement, et animation d'activités sportives, spécialité : véhicules terrestres motorisés à guidon

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice rémunéré de l'enseignement, de l'animation ou de l'encadrement d'une activité physique ou sportive ou d'entraînement des pratiquants est soumis à une obligation légale de certification (cf. article L.212-1 du Code du sport). Le certificat de qualification professionnelle de guide de « VTM à guidon » répond à ces dispositions qui prévoient d'une part qu'y soit incluse une qualification sécurité des pratiquants et des tiers, validée par le Ministère chargé des sports (après avis de la Commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation), et d'autre part, l'inscription du certificat au répertoire national de la certification professionnelle.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la FFM ou son suppléant.

Selon les modalités de certification de la qualification sécurité visant la protection des pratiquants et des tiers, un représentant du ministère en charge des sports pourra être sollicité.

COMPOSITION DU JURY — VAE

La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/03/2022

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP15720

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Voir Fédération Française de Motocyclisme (FFM)

CPNEF Sport

F.F. Motocyclisme

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27864/>